

*Question présentée par le député :*

*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 19 décembre 2013*

## **Question écrite urgente** **Où sont les arbres manquants ?**

Par la présente question, je désire attirer l'attention du Conseil d'Etat sur des modifications apportées au plan de réaménagement de la cour du collège Calvin financé par le PL 10025<sup>1</sup>.

En effet ce nouveau réaménagement semble ne pas respecter le plan d'origine, voté par la Commission des finances, puis par le Grand Conseil. Selon la présentation du projet en commission, les aménagements extérieurs étaient en grand état de vétusté d'où la nécessité du réaménagement, les érables en mauvais état devaient être remplacés selon l'ordonnancement initial par les essences originelles, soit des tilleuls et des ormes. Il apparaît en consultant le nouveau plan que figurent 12 arbres au lieu des 15 prévus selon l'alignement historique. De plus, la fontaine n'est plus au centre mais maintenant excentrée et sans cohérence avec l'ensemble du site. Enfin, un nouveau cheminement en béton ne tenant pas compte du caractère historique du site dénature gravement l'ensemble de la cour, mais surtout empêche la plantation d'un alignement des trois arbres manquants.

Ce qui suscite la question suivante : Où sont les arbres manquants ?

Question qui pourrait être reformulée sous la forme suivante :

**Comment le Conseil d'Etat peut-il agir afin que l'ordonnancement originellement prévu et comptant 15 arbres soit respecté dans les travaux actuellement en cours ?**

---

<sup>1</sup> PL 10025 du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 9 962 781 F pour les travaux de rénovation des façades et toitures du bâtiment sud du collège Calvin à la rue Théodore-de-Bèze :

<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10025A.pdf>

---

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompte réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente écrite.